

« Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits »

**En partenariat avec le Centre Africain pour la Résolution
Constructive des Conflits (ACCORD).
Atelier N° 8 Journée 3 du FAMI**

Intervention de Mr Sidi KHALIFA:

**« Œuvrer à la promotion de la paix et à la prévention des
conflits : l'expérience de la Mauritanie »**

Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits

CULTURE DE LA PAIX

CULTURE DE LA PAIX

Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats.

- La culture de la paix vise à transformer les valeurs, les attitudes et les comportements de telle sorte qu'ils promeuvent la paix et la non-violence.

-Les différents types de paix

La paix passive : simplement une absence de violence ou de conflits.

La paix active: se réfère aux actions constructives qui sont prises pour rendre la vie meilleure à tout le monde et n'est pas simplement une absence de violence ou de conflits. Elle nécessite certaines qualités telles que la tolérance, l'écoute, la communication, l'acceptation de l'existence de différentes perspectives ou points de vue sur une question donnée, la coopération etc...

Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits

CULTURE DE LA PAIX

L'ÉDUCATION A LA PAIX:

- Eduquer à la paix, c'est former un citoyen solidaire et responsable, ouvert aux autres cultures, capable d'apprécier la valeur de la liberté, respectueux de la dignité humaine et des différences et capable de prévenir des conflits ou de les résoudre par des voies non violentes.
- A l'instar de la culture de la paix, l'éducation à la paix tient compte du contexte historique, socioculturel et économique de chaque pays.

MAURITANIE:

- SOCLE RELIGIEUX ET CULTUREL;
- NEUTRALITÉ DANS LES CONFLITS.

LES CONTRAINTES ET DÉFIS À L'ÉDIFICATION DE LA PAIX

L'édification de la paix peut être entravée par l'absence de dialogue, le non-respect des droits de l'homme, l'irresponsabilité environnementale, la mal gouvernance, la non-prise en compte des leçons des événements passés, le non-respect des principes démocratiques, l'insécurité, la non satisfaction des besoins humains de base, l'impunité et la mauvaise gestion des situations d'urgence etc...

LES STRATÉGIES D'ACTION DE PROMOTION DE CULTURE DE LA PAIX:

- L'instauration d'une justice équitable pour tous les citoyens ;
- Le soutien aux organisations œuvrant pour la paix telles que les associations et Ongs et les services des Nations-Unies ;
- Le renforcement des institutions démocratiques nationales et le respect des conventions internationales ratifiées ;
- Le respect des lois et règlements ;
- La protection écologique par la pérennisation des relations entre les êtres humains et leur environnement ;
- L'enseignement des aptitudes et des connaissances pour le soutien de la paix et l'art de la négociation, pour la vie en harmonie avec soi-même et avec les autres;
- La promotion des droits humains.

MAURITANIE:

- Accord politique de septembre 2022;**
- Stratégie nationale de promotion des Ongs.**

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS:

- Il n'est pas possible d'éviter les conflits, il est alors nécessaire d'essayer de le résoudre de la manière la plus positive et constructive possible. La résolution réussie d'un conflit se base sur une compréhension précise et complète du conflit lui-même.
- « Il n'y a pas de société sans conflit »
- Une société sans conflit n'existe pas... et n'existera jamais. En effet, aucune société n'est un ensemble homogène, uniforme ou définitif. A partir du moment où deux ou plusieurs entités cohabitent, elles peuvent avoir des points de vue divergents.

Définition du conflit:

Une divergence de points de vue, d'idées, de positions etc.

- Le conflit se passe entre deux entités aux points de vue divergents;
- Le conflit a un objet (il se passe autour de quelque chose);
- Le conflit à une dimension spatio temporelle (il se passe en un lieu et dans un temps donné)
- Un conflit survient entre deux entités (individus, groupes, organisations, classes sociales, nations, etc.) à cause d'un objet précis lorsque les buts, les actions ou les comportements de l'une sont incompatibles avec ceux de l'autre à un moment précis et dans un lieu précis.

MAURITANIE:

-Règlement du passif humanitaire.

Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits

CULTURE DE LA PAIX

TYPOLOGIE DES CONFLITS:

- Accès aux ressources naturelles;
où le non respect des règles traditionnelles de leur utilisation;
- l'utilisation des terres et du foncier;
- la concurrence sur le leadership;
- le conflit communautaire;
- la querelle de proximité.

LA COHÉSION SOCIALE ET LES CONFLITS:

Fonction cohésive et de socialisation des Services sociaux de base qui sont une demande sociale, des enjeux et sources de conflits communautaires. L'Accès aux SSB est un facteur d'inégalités sociales et économiques et un facteur favorisant la citoyenneté.

MAURITANIE:

- Stratégie de cohésion sociale et programmes soutenus de lutte contre la pauvreté.**

Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits

CULTURE DE LA PAIX

GESTION DU CONFLIT:

- Un conflit est en évolution constante : il y a des stades d'un conflit
- Les conflits sont en principe des processus interactifs sociaux dynamiques (en évolution constante), tous différents les uns des autres.
- Les conflits se déroulent souvent par à-coups, avançant et reculant entre les différents stades, voire sautant un stade, ou s'arrêtant pendant longtemps à un stade avant de repartir brusquement.
- Conflit latent et conflit ouvert.

RÉACTIONS FACE AUX CONFLITS:

- Évitement : Action consistant à empêcher qu'un conflit ne devienne « public ».
- Négociation : Processus volontaire dans lequel les parties à un conflit parviennent à un accord par consensus, le consensus étant une décision que toutes les parties peuvent soutenir.
- Médiation : Action consistant à faire appel à une tierce partie pour faciliter le processus de négociation (un médiateur ne peut pas imposer une solution).
- Arbitrage : Action consistant à porter le conflit devant une tierce partie acceptée par toutes les parties, qui rend une décision (souvent non contraignante).
- Règlement judiciaire (ou jugement): Action consistant à porter le conflit devant le juge ou une autorité administrative qui prend une décision qui s'impose à toutes les parties.
- Coercition : Action consistant à proférer des menaces ou à recourir à la force pour imposer sa volonté.

GESTION DU CONFLIT (Suite):

SLOGAN:

“Des solutions africaines aux problèmes africains” dans le contexte de conflictualité endémique du Continent.

-l'importance des us et coutumes dans la gestion de certains conflits liés à l'accès aux RN.

-l'intérêt de la mise en réseau des leaders communautaires et traditionnels dans l'identification des conflits et différends bénins qui peuvent dégénérer dans des situations de tensions politiques et/ sécuritaires en conflits quelquefois armés.

-prévenir et modérer ou résoudre des conflits en s'appuyant l'intervention d'acteurs socio-politiques, mobilisant des techniques, des normes et valeurs traditionnelles considérées comme légitimes par référence à l'histoire et aux coutumes.

-Les communautés actrices ou objets des conflits sont les seules à analyser et maîtriser les causes profondes et celles ayant un intérêt premier à contenir tout mouvement de violence.

-légalité et légitimité des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits: ils sont généralement reconnus dans le corpus législatif national sous les vocables “règlement à l'amiable” ou “conciliation”, outre le fait que les droits coutumiers sont pris en compte dans des législations spécifiques (élevage, agriculture, foncier rural...)

MAURITANIE:

-La médiation Agro-pastorale;

-La question du foncier rural.

Merci pour votre attention

« Dialogue intergénérationnel sur la Migration et les Conflits »

**En partenariat avec le Centre Africain pour la Résolution
Constructive des Conflits (ACCORD).
Atelier N° 8 Journée 3 du FAMI**

Intervention de Mr Sidi KHALIFA:

**« Œuvrer à la promotion de la paix et à la prévention des
conflits : l'expérience de la Mauritanie »**